

Avis de la Cour des comptes sur le projet de loi concernant le budget de l'Etat 2022

Luxembourg, le 22 novembre 2021

En date du 22 novembre 2021, la Cour des comptes a soumis à la Chambre des députés son avis sur le projet de loi 7878 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2022 ainsi que sur le projet de loi 7879 relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2021-2025.

Le présent avis de la Cour des comptes contient une analyse générale de la situation financière de l'Etat et des éléments clés du projet de budget des recettes et des dépenses ainsi que de la dette publique. Il comporte également une série de réflexions sur la crise climatique.

Par rapport à d'autres pays de l'Union européenne, l'épidémie du COVID-19 a affecté dans une moindre mesure les finances publiques du Luxembourg et les prévisions budgétaires au niveau des recettes sont encourageantes. Toutefois cette reprise est marquée par des incertitudes politiques, économiques et sanitaires qui rendent toute prévision macroéconomique difficile et qui peuvent de nouveau freiner le rebond économique.

Si l'intervention de l'Etat luxembourgeois a permis de venir au secours des acteurs économiques les plus touchés par la crise sanitaire et de protéger le revenu des ménages, il ne faut pas perdre de vue que cette intervention a eu un coût et a conduit à un accroissement sensible de la dette publique. Si le niveau de la dette reste parmi les plus bas dans l'Union européenne, la soutenabilité des finances publiques implique cependant une surveillance étroite de l'évolution de la dette et sa réduction progressive si la conjoncture économique le permet. Il s'agit de préserver la liberté d'action du gouvernement en matière d'investissements et d'assurer la résilience de notre pays face à de nouvelles crises. Dans ce contexte, il serait utile d'engager une réflexion quant aux mesures à mettre en place pour réagir à des crises de toutes sortes afin d'en améliorer la gestion.

Notamment la crise climatique à laquelle nous faisons face aujourd'hui présente un réel danger pour la pérennité de nos finances publiques. L'inaction face au réchauffement climatique aurait des conséquences dramatiques pour l'ensemble de l'économie et, de surcroît, pour nos finances publiques. En effet, les coûts liés à la crise climatique auxquels seront exposés les futures générations dépasseront de loin les dépenses qui devraient être effectuées aujourd'hui pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique. Dans cet avis, la Cour des comptes analyse l'impact financier et les effets socio-économiques qu'entraînerait l'inaction en la matière en mettant l'accent sur le fait que celle-ci exacerberait les inégalités sociales. En effet, la crise climatique n'est pas neutre sur le plan socio-économique, dans la mesure où elle affecte de manière disproportionnée les ménages socialement défavorisés.

Dans un environnement économique particulièrement incertain, le rôle des banques centrales a été et continue à être primordial dans le cadre des mesures de soutien à l'économie. Face à l'urgence climatique, les banques centrales pourraient jouer un rôle essentiel en catalysant la réorientation des flux financiers vers des investissements neutres en dioxyde de carbone (CO₂) au détriment des combustibles fossiles.

L'avis de la Cour est téléchargeable sur Internet sous l'adresse : www.cour-des-comptes.lu.

La Cour des comptes est dirigée par un collège composé de cinq membres, à savoir :

Marc Gengler, Président
Patrick Graffé, Vice-président
Tom Heintz, Georges Ramos et Marie-Jeanne Conter, Conseillers.

Contact avec les médias :
Marc Gengler, Président
Tél. : 47 44 56 – 251
marc.gengler@cc.etat.lu